par

Concertation préalable du 1er septembre au 1er novembre 2026

Petit-déjeuner - « Comment le projet peut-il bénéficier au mieux au territoire et à ses habitants ? »

16 octobre 2026

Salle du Château, Vitry-sur-Seine

Compte-rendu

Thermo sur Seine

Intervenants

Représentants du maître d'ouvrage :

- Benoit Guiblin, représentant de l'Opérateur économique, Energies du Grand Paris
- Jean-Philippe Ruel, directeur de projet au sein du Thermopôle
- Valère Pelletier, directeur général, RATP Solutions Ville

Intervenants complémentaires :

- Hélène Badia, Directrice de l'action régionale Île-de-France, EDF
- Ghislain Eschasseriaux, Vice-président de la FNADE, Président du collège de valorisation énergétique des déchets
- Julien Lambert, Dirigeant fédéral, CGT Fédération Mines Energie
- Julien Pinna, Directeur général du MEDEF de l'Est Parisien
- Arnaud Doat, Adjoint au DRH, Energies du Grand Paris

Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- Christophe Dague, Garant de la concertation préalable
- Roland Peylet, Garant de la concertation préalable

AMO Concertation :

- Fanny Bousquet, Animatrice
- Robin Barbacetto, Prise de note et accueil

Nombre de participants :
14 participants

1. Cadre de la rencontre

Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Thermo-sur-Seine, une rencontre dédiée aux acteurs sociaux et économiques du territoire s'est tenue le 16 octobre 2026 à Vitry-sur-Seine.

La matinée avait pour objectif de réfléchir à la manière dont le projet pourrait bénéficier au territoire et à ses habitants. Les échanges ont été structurés autour de deux axes : les retombées économiques et les coopérations territoriales, puis l'emploi, la formation et les compétences.

La rencontre s'est organisée en deux tables rondes, chacune suivie d'un temps d'échange avec la salle. Une présentation préalable du projet devait permettre de partager des repères communs avant d'aborder les enjeux économiques, industriels et sociaux.

2. Synthèse des échanges

Introduction

L'animatrice accueille les participants, rappelle que la concertation préalable est ouverte du 1er septembre au 1er novembre 2026 sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) et présente l'objectif de la matinée. Elle détaille les deux tables rondes et indique qu'un temps de questions, réactions et propositions sera ouvert après chaque séquence. Elle rappelle également les règles de dialogue et d'écoute applicables pendant la rencontre.

Mot d'accueil des garants

Roland Peylet, garant de la concertation continue, explique le rôle des garants et l'existence de six principes de la CNDP. Il indique qu'à l'issue de la concertation préalable, les garants disposeront d'un mois pour établir un bilan public rendant compte des échanges et formulant des recommandations. Il rappelle que le processus de dialogue se poursuit ensuite avec la réponse du maître d'ouvrage puis, en cas de poursuite du projet, une concertation continue.

Présentation du projet Thermo-sur-Seine

Benoît Guiblin, représentant de l'Opérateur économique au sein d'Energies du Grand Paris, présente le réseau de chaleur grand parisien, qui dessert Paris et 16 autres communes, soit environ un million d'habitants. Il rappelle que le réseau existe depuis 1927 et qu'il a historiquement permis de valoriser la chaleur issue du traitement des déchets afin de réduire le recours au charbon. Il estime qu'il représente aujourd'hui environ 20 à 25 % de la chaleur livrée en France.

Il revient sur l'appel d'offres lancé par la Ville de Paris en 2023 et remporté par un groupement associant Dalkia, Eiffage Concessions et RATP Solutions Ville. Il résume les trois objectifs fixés par la collectivité : verdir le mix énergétique, moderniser le réseau existant et le développer.

Sur le verdissement, il indique qu'environ la moitié de la chaleur est aujourd'hui produite à partir de gaz fossile, tandis qu'environ 45 % proviennent des unités d'incinération d'ordures ménagères et 5 à 6 % d'autres sources renouvelables ou de récupération. Il souligne à la fois l'enjeu climatique et la volatilité du prix du gaz.

Benoît Guiblin illustre la volatilité du gaz par un prix de marché qu'il situe autour de 25 euros en début d'année puis à plus de 85 euros une dizaine de jours avant la rencontre. Il rappelle également qu'en 2022, le bouclier tarifaire avait permis d'absorber une partie de la hausse des factures et présente le raccordement des logements sociaux situés en « zones blanches » comme un moyen de réduire leur exposition à ces variations tarifaires.

Sur le développement, il évoque le raccordement de nouveaux secteurs, notamment des logements sociaux aujourd'hui situés en « zones blanches ». Les nouveaux développements doivent être réalisés en eau chaude et s'appuyer principalement sur la géothermie, avec dix boucles prévues dans le Dogger.

Une partie du réseau est aujourd'hui vétuste, le retour des condensats représente seulement 30 à 35 % Il cite également le renforcement de la résilience aux inondations et la conversion progressive d'une partie du réseau vapeur en eau chaude, notamment dans le quartier de Grenelle.

À titre d'exemple, Benoît Guiblin indique qu'une partie du réseau vapeur devra être converti en eau chaude dans le secteur de Grenelle, sur une durée estimée à dix ans. Il explique que cette transformation nécessite des travaux notamment du fait des différences de diamètre entre conduites vapeur et eau chaude et de la nécessité d'installer des pompes.

Il précise que la Ville de Paris n'avait pas imposé la création d'une chaufferie CSR à Vitry-sur-Seine dans son cahier des charges : ce choix technique a été proposé par le groupement lauréat afin de répondre aux objectifs chiffrés au sein du cahier des charges. Le projet Thermo-sur-Seine repose sur une chaufferie à Vitry-sur-Seine et une plateforme de préparation et de transfert de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à Ris-Orangis, avec un acheminement fluvial entre les deux sites.

Le CSR sera issu de déchets d'activités économiques non recyclés. Sur environ 6 millions de tonnes produites chaque année en Île-de-France, environ 2 millions de tonnes sont aujourd'hui enfouies. Le projet prévoit d'en valoriser 450 000 tonnes par an après préparation selon les normes applicables.

Benoît Guiblin indique que la mise en service du projet doit permettre l'arrêt de deux installations au gaz : la cogénération de Vitry-sur-Seine et la centrale gaz d'Ivry-Confluence. Il précise que l'unité d'incinération d'Ivry n'est pas concernée par cet arrêt.

Concernant les émissions atmosphériques, il indique que la cogénération actuelle a émis en moyenne 4,4 tonnes de poussières par an entre 2021 et 2025 et annonce une diminution des émissions de poussières et de NOx avec le projet.

En matière d'emploi, le projet génèrera environ 110 emplois directs pour l'exploitation de la chaufferie et une vingtaine sur la plateforme fluviale, avec des emplois relevant du statut des industries électriques et gazières pour la chaufferie de Vitry. Il évoque également plusieurs années de travaux et estime à environ 900 le nombre d'emplois directs, indirects et induits liés au projet.

Table ronde n°1 - « Comment inscrire Thermo-sur-Seine dans les dynamiques économiques et industrielles du territoire ? »

Intervenants :

- Hélène Badia, directrice générale de l'action régionale Île-de-France, EDF
- Julien Pinna, directeur général du MEDEF de l'Est Parisien
- Ghislain Eschasseriaux, vice-président de la FNADE, Président du collège de valorisation énergétique des déchets

Ghislain Eschasseriaux présente la filière CSR. Il distingue tout d'abord une chaufferie CSR d'une unité d'incinération d'ordures ménagères en insistant sur la préparation préalable du combustible : retrait des métaux et des fractions inertes, broyage et calibrage. Il rappelle que le

CSR est encadré par une réglementation spécifique et estime que son développement permet de valoriser des refus de tri qui seraient sinon orientés vers le stockage.
Il précise que, selon lui, la différence tient également à la finalité des installations : une unité d'incinération répond d'abord à une mission de traitement des déchets, tandis qu'une chaufferie CSR répond à un besoin de production d'énergie à partir d'un combustible préparé. Il détaille cette préparation : retrait des métaux ferreux et non ferreux, élimination des fractions inertes dépourvues de pouvoir calorifique, puis, selon les besoins, broyage et calibrage. Il indique que cette préparation permet aussi de réduire la quantité de cendres produites à l'issue de la combustion.

Ghislain Eschasseriaux replace ensuite la filière CSR dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets et souligne que l'augmentation du tri génère également des refus de tri qui doivent trouver un exutoire. Il présente la préparation du CSR comme complémentaire du recyclage et indique que six installations de valorisation CSR sont déjà en service en France et sept en construction.

Environ 1,2 million de tonnes de CSR sont produites chaque année en France et une partie est exportée vers l'étranger faute de débouchés suffisants. Selon lui, le projet contribue à structurer une filière locale, alors que des capacités supplémentaires de tri et de recyclage seront nécessaires : il cite un besoin d'environ 200 000 tonnes supplémentaires d'ici 2030 et de 2 millions de tonnes d'ici 2040. Il précise également qu'une analyse de cycle de vie du CSR a été réalisée, le CSR réduirait de 70 % les émissions de carbone par rapport au gaz. Il permettrait aussi de réduire la facture nationale d'importation d'énergies fossiles qui se situe entre 3 et 5 milliards d'euros par mois.

Il ajoute que la France compte une quarantaine d'unités de production de CSR mais manque de chaudières pour les valoriser. Selon lui, environ un million de tonnes de déchets susceptibles d'alimenter cette filière sont exportées faute de débouchés suffisants en France, notamment vers d'autres pays européens.

Hélène Badia rappelle l'implantation historique d'EDF dans le Val-de-Marne et présente plusieurs dynamiques de formation et de développement économique auxquelles le projet pourrait se rattacher. Elle cite le campus « Énergie Durable », développé en partenariat avec la Région Île-de-France et l'Éducation nationale, avec un financement France 2030 de plus de 8 millions d'euros destiné à renforcer des équipements et formations aux métiers de la transition énergétique à Vitry-sur-Seine.

Hélène Badia précise qu'une partie du financement France 2030 doit bénéficier directement au CERGEI et au lycée Jean-Massé, dans le secteur des Ardoines, afin de créer des chantiers-écoles, renforcer les formations et former des formateurs, des jeunes et des demandeurs d'emploi. Elle souligne que ces dispositifs pourraient répondre aux besoins du projet, notamment en électriciens.

Elle indique plus précisément que le financement obtenu dans le cadre de France 2030 dépasse 8 millions d'euros et que 2 à 3 millions d'euros doivent être consacrés directement au CERGEI et au lycée Jean-Massé. Elle présente le campus « Énergie Durable » comme un outil destiné à former des jeunes, des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion à plusieurs métiers de la transition énergétique, notamment dans les réseaux électriques. Elle estime que les formations développées à Vitry peuvent fournir des compétences utiles à Thermo-sur-Seine et créer des débouchés locaux pour les personnes formées.

Elle présente également le retour d'expérience de Porcheville, où EDF a travaillé avec les collectivités, les entreprises locales et les chambres consulaires pour favoriser les synergies de décarbonation et l'accès des TPE-PME aux marchés. Elle indique qu'une démarche comparable pourrait être déployée à l'échelle de Grand-Orly Seine Bièvre. Elle évoque enfin la possibilité de mobiliser le foncier EDF restant autour de la future chaufferie pour développer d'autres activités économiques en cohérence avec le territoire.

Très concrètement, dans le cas de Porcheville, EDF a intégré dans ses appels d'offres des objectifs de retombées locales et a travaillé avec la CCI et la collectivité pour mettre l'entreprise attributaire en relation avec des entreprises du territoire, notamment pour des prestations de gardiennage et de logistique. Hélène Badia cite également la récupération de chaleur issue de sites industriels et son injection dans le réseau du Mantois comme exemple de synergie de décarbonation qu'EDF souhaite reproduire sur d'autres territoires.

Elle décrit plus largement la méthode qu'EDF souhaite proposer à Grand-Orly Seine Bièvre : réunir collectivités, industriels, TPE-PME et acteurs économiques pour identifier des projets de décarbonation, en commençant par la sobriété et l'efficacité énergétique, puis en substituant lorsque cela est possible des usages décarbonés aux énergies fossiles. Elle évoque aussi la reconversion du foncier restant de l'ancienne centrale de Vitry : une zone de développement économique pourrait y être étudiée en complément du projet, mais elle précise que cette réflexion doit être menée avec les acteurs du territoire et avec leur accord.

Julien Pinna souligne que le projet mobiliserait de nombreuses branches professionnelles, du bâtiment et des travaux publics à la sécurité, à la propreté ou aux métiers techniques. Il estime que les organisations économiques, notamment le MEDEF et les chambres consulaires, peuvent contribuer à orienter les entreprises locales vers les futurs marchés. Il insiste également sur les enjeux de coût de l'énergie, l'intérêt de développer des métiers techniques non délocalisables et des formations destinées aux jeunes et aux personnes en reconversion.

Julien Pinna précise que le MEDEF de l'Est parisien représente environ 1 300 entreprises et s'appuie sur 104 branches professionnelles. Il estime que les retombées du projet en emplois indirects pourraient même être supérieures aux premières estimations compte tenu du nombre de secteurs mobilisés et insiste sur le rôle des organisations professionnelles et consulaires pour préparer les entreprises locales aux futurs marchés.

Il met également l'accent sur le coût de l'énergie, qu'il présente comme une préoccupation importante pour les entreprises du territoire. Il indique que le MEDEF et les chambres consulaires pourront mobiliser leurs réseaux et leurs commissions pour informer les entreprises des marchés à venir et faciliter leur positionnement. Il considère que la dynamique de décarbonation et d'électrification associée au projet peut générer d'autres activités autour du site, ainsi que des métiers techniques non délocalisables.

Temps d'échange n°1 avec la salle

Un militant syndical CGT, habitant de Vitry-sur-Seine, conteste d'abord l'emploi du terme « chaufferie » plutôt que celui d'« incinérateur ». Il questionne ensuite le bilan net d'emplois en tenant compte des fermetures d'installations au gaz, évoquant 53 créations nettes selon son calcul. Il estime par ailleurs que l'implantation d'un incinérateur peut freiner l'arrivée d'autres

entreprises dans le secteur des Ardoines. Il cite l'exemple d'Ivry où les locaux de la BPI seraient vides car les salariés ont refusé de s'y installer en raison de la proximité de l'incinérateur.

Il affirme également que Dalkia serait en vente et que le projet répondrait à des enjeux économiques de court terme. Enfin, il conteste les chiffres d'émissions de poussières présentés, avance une estimation de 18 à 21 tonnes et rappelle l'opposition au projet exprimée, selon lui, dans les contributions à la concertation et par plusieurs collectivités. Il conclut que les enjeux d'emploi et de développement ne peuvent pas être dissociés des enjeux sanitaires.

Hélène Badia précise que Dalkia n'est pas en vente et indique que l'évolution récente de sa gouvernance traduit au contraire un rapprochement avec la stratégie du groupe EDF.

Benoît Guiblin rappelle que l'opérateur est un groupement associant Dalkia, Eiffage et RATP Solutions Ville. Sur les poussières, il précise que les 4,4 tonnes par an correspondent au fonctionnement actuel de la cogénération alors que, selon lui, la baisse de capacité de l'unité d'Ivry conduira à davantage solliciter la cogénération à partir de 2027, portant la situation de référence à 6,6 tonnes par an. Il indique que la future installation émettrait environ 5,4 tonnes en fonctionnement normal et au maximum 6,2 tonnes à pleine puissance, et réaffirme qu'elle permettrait également une baisse des NOx.

Concernant le sujet du bilan net des emplois et des mobilités liées à la fermeture des installations au gaz soulevé par l'adhérent de la CGT, **Arnaud Doat** indique qu'environ 510 salariés sont actuellement concernés, qu'après les mobilités prévues l'effectif devrait être proche de 500 en fin d'année et que les perspectives d'Énergies du Grand Paris pourraient atteindre environ 650 salariés au cours des dix prochaines années.

Un représentant syndical de la CGT Emplois précaires demande quelles garanties seront apportées sur la qualité des emplois indirects. Il alerte sur le recours à l'intérim, la sous-traitance en cascade, l'accidentologie et les risques de surexploitation de travailleurs étrangers. Il demande si ces enjeux ont été anticipés et si les emplois proposés permettront de vivre dignement.

Dans le prolongement de cet échange, **le miliant de la CGT** évoque également la situation de la RATP à Vitry et la perte de l'exploitation du lot comprenant le dépôt de Vitry dans le cadre de la mise en concurrence des transports franciliens.

Benoît Guiblin indique que les marchés doivent comporter des clauses engageantes portant notamment sur le respect des droits sociaux, les conditions d'emploi et la sécurité. Il rappelle que le maître d'ouvrage devra contrôler les conditions de réalisation des prestations, même s'il n'est pas l'employeur direct des salariés des entreprises prestataires. Il précise que ces clauses constituent des critères de sélection des entreprises prestataires. Il ajoute qu'Énergies du Grand Paris entend contrôler les conditions de réalisation des prestations sur le terrain et qu'une politique de sécurité au travail doit également s'appliquer aux partenaires sous-traitants.

Ghislain Eschasseriaux complète en évoquant les actions d'accompagnement menées dans les métiers de la filière, notamment en matière de lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique. Il distingue par ailleurs les métiers de collecte, qu'il décrit comme plus exposés à certains risques d'accident, des activités de tri, de valorisation énergétique et de maintenance, plus techniques. Il évoque les possibilités de progression professionnelle dans la filière et cite la préparation préalable du CSR comme un moyen d'écarter certains objets à risque avant combustion, notamment les bouteilles de protoxyde d'azote.

Pour illustrer concrètement ces possibilités de progression, il cite le parcours de salariées rencontrées dans un centre de tri, ayant commencé sur la chaîne de tri avant de devenir, après plusieurs années dans la filière, cheffes d'équipe ou responsables de maintenance. Il présente ces trajectoires comme un exemple d'« ascenseur social » rendu possible par la formation et la montée en compétences.

Répondant à la remarque concernant la situation de la RATP à Vitry**, Valère Pelletier** souligne que la RATP, membre du groupement, a été attentive au maintien de l'intégralité des salariés concernés et souligne l'ancrage durable du groupe dans le Val-de-Marne. Il rappelle que la RATP a remporté huit des douze lots mis en concurrence et précise que le lot du dépôt de Vitry a été attribué à Keolis. Il affirme que des garanties ont été recherchées sur le maintien des conditions salariales et de retraite, ce qu'un participant conteste.

Table ronde n°2 – « Comment préparer les compétences et favoriser l'accès des habitants aux emplois du projet ? »

Intervenants :

- Jean-Philippe Ruel, directeur de projet au sein du Thermopôle
- Julien Lambert, dirigeant fédéral, CGT Fédération Mines Energie

Jean-Philippe Ruel présente les besoins liés à la réalisation des différents ouvrages du projet : la plateforme fluviale de Ris-Orangis, le réseau de transport de vapeur entre Vitry-sur-Seine et Paris et la chaufferie de Vitry-sur-Seine. Il situe la phase de construction entre 2028 et 2034 et rappelle un engagement de 300 000 heures d'insertion. Il précise que l'engagement de 300 000 heures d'insertion représente environ 29 équivalents temps plein répartis sur sept ans.

Il cite notamment des besoins dans les domaines de l'électricité, du process, de la tuyauterie et de l'automatisme, ainsi que dans les bureaux de contrôle, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, le gardiennage et l'entretien. Il estime qu'au plus fort du chantier environ 650 personnes pourraient être présentes, générant également des besoins indirects en matière de logement et de restauration.

Julien Lambert insiste sur l'attachement de la CGT Mines-Énergie au service public, à l'emploi statutaire et aux garanties collectives. Il rappelle que la fédération a défendu l'application du statut des industries électriques et gazières aux salariés du réseau de chaleur.

Il appelle à construire un pacte territorial autour des emplois du projet, en associant les lycées, l'AFPA, les GRETA et les acteurs de l'emploi afin de former les jeunes et les personnes en reconversion. Il demande également de limiter la sous-traitance au rang 1 pour éviter le dumping social, d'anticiper les besoins de compétences et les conséquences des fermetures des installations au gaz, et de prendre en compte le logement afin de rapprocher les lieux de vie et de travail.

Julien Lambert insiste sur la nécessité d'anticiper suffisamment tôt une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, certaines formations pouvant prendre plusieurs années. Il mentionne un taux de chômage supérieur à 24 % chez les 15-24 ans à Vitry et estime qu'un

pacte territorial doit permettre de rapprocher les besoins du projet des demandeurs d'emploi et des capacités de formation locales.

Il ajoute que les retombées locales doivent aussi concerner les entreprises du BTP et que le rapprochement entre lieu de travail et lieu de vie participe, selon lui, à l'impact économique territorial. Il alerte enfin sur la nécessité de disposer d'effectifs suffisants pour accompagner les futurs raccordements du réseau, rappelant qu'une période de limitation des recrutements avait déjà conduit, selon lui, à reporter ou interrompre certains travaux.

Temps d'échange n°2 avec la salle

Une représentante de Sanofi (dont les installations seraient voisines à celles de la chaufferie) interroge le maître d'ouvrage sur les rejets atmosphériques et leurs effets sanitaires, mais aussi sur l'impact potentiel sur les zones à atmosphère contrôlée et les systèmes de filtration utilisés pour la production de produits biologiques. Elle questionne également les nuisances sonores et olfactives et demande si les études environnementales sont déjà disponibles.

Benoît Guiblin rappelle que la chaufferie sera une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation environnementale. Il indique que plusieurs études sont encore en cours de finalisation, dont l'évaluation quantitative des risques sanitaires et l'interprétation de l'état des milieux, et qu'elles seront mises à disposition du public lors de la procédure de consultation. Il ajoute qu'une étude d'Airparif compare les émissions du projet au niveau de pollution de fond et affirme que, au maximum de ses émissions, le projet serait environ 40 fois inférieur au bruit de fond pour les poussières et 33 fois inférieur pour les NOx.

Benoît Guiblin précise que l'évaluation quantitative des risques sanitaires porte notamment sur les rejets atmosphériques et que l'interprétation de l'état des milieux doit caractériser la situation actuelle.

Julien Lambert revient sur la nécessité d'anticiper la cartographie des compétences et de croiser les besoins du projet avec les demandeurs d'emploi, en particulier avec France Travail. Il souligne que certaines formations nécessitent du temps et doivent être engagées en amont.

Un participant demande précisément comment France Travail et les acteurs locaux de l'emploi seront associés au projet.

Jean-Philippe Ruel répond que les 300 000 heures d'insertion seront déclinées dans les différents lots de la commande publique et feront partie des critères imposés aux prestataires. Il précise ne pas piloter directement la ventilation de ces heures, mais indique qu'il sera possible d'informer les acteurs locaux, notamment la CCI, des entreprises attributaires et des volumes d'insertion associés à leurs marchés.

Hélène Badia indique qu'EDF dispose déjà d'une convention avec France Travail en Île-de-France et de partenariats avec l'AFPA. Elle cite les préparations opérationnelles à l'emploi individuelles ou collectives, la méthode de recrutement par simulation, le recrutement par le sport et des partenariats avec les GRETA, la CCI et l'Éducation nationale pour ouvrir des parcours à des profils diversifiés. Elle insiste sur l'objectif d'inclusion des jeunes, des seniors, des femmes et des personnes en situation de handicap, ainsi que sur le rôle du campus « Énergie Durable » et des organismes de formation.

Elle détaille ensuite la méthode de recrutement par simulation qui consiste à évaluer l'aptitude à réaliser les gestes du métier plutôt que le seul CV ou diplôme, puis à former les personnes recrutées.

Valère Pelletier complète en indiquant que la RATP dispose d'une convention avec France Travail 94 et le Département du Val-de-Marne, notamment pour orienter des bénéficiaires du RSA vers les recrutements du groupe. Il évoque plus de 2 000 recrutements sur deux ans, des forums emploi organisés localement - dont un à Vitry-sur-Seine ayant réuni environ 800 candidats - et un taux de transformation supérieur à 10 %. Il mentionne également un accord avec la SADEV portant sur la création de 500 logements sociaux dans le Val-de-Marne.

Conclusion

L'animatrice clôt la matinée en remerciant les participants et les intervenants. Elle rappelle qu'un compte rendu sera publié sur la plateforme de la concertation et que les participants peuvent continuer à déposer des avis et des questions jusqu'au 1er novembre 2026.

Elle rappelle également que les entités morales - organisations syndicales, entreprises, collectivités ou autres structures - peuvent déposer un cahier d'acteurs jusqu'à la clôture de la concertation.